

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**  
Service Environnement Risques  
Affaire suivie par Emma ENVAIN  
Tél.: 04.92.30.20.94  
Fax : 04.92.30.55.36  
Courriel : emma.envain@alpes-de-haute-provence.gouv.fr  
Document : 20181218\_LT\_AVIS\_DUP\_BARRAS\_ARS.odt

Digne-les-Bains, le

19 DEC. 2018

**Le Directeur Départemental des Territoires**

à

**A.R.S.**  
Rue Pasteur  
CS 30229  
**04013 DIGNE LES BAINS**

**OBJET** : Procédure de régularisation des périmètres de protection du captage d'eau potable Les Pelots sur la commune de Barras

Mes services ont bien reçu votre demande d'avis sur la procédure de régularisation du captage Les Pelots sur la commune de Barras, destiné à l'alimentation en eau potable du village.

Après examen du dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place de périmètres de protection du captage de Barras et du projet d'arrêté préfectoral, j'émet un avis favorable à la réalisation de ce projet.

**Pour le Préfet et par délégation,**

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
Le Chef du Service Environnement et Risques



Michel CHARAUD